



Pôle Ressources
Assemblées

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

**CM-2020-143 - HABITAT - HABITAT - OPÉRATION DE RESTAURATION
IMMOBILIÈRE DU CŒUR DE VILLE HISTORIQUE - APPROBATION DES
TRAVAUX ET DES DÉLAIS D'EXÉCUTION**

Rapporteur : Madame Edith MANTELIN

Par délibération du 11 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune d'Annonay a approuvé un deuxième dossier de DUP portant sur 5 immeubles en vue d'une Opération de Restauration Immobilière et l'a transmis à la Préfecture de l'Ardèche pour instruction et prise d'un arrêté de DUP de restauration immobilière.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 octobre 2019 au 15 novembre 2019 inclus.

Le 28 novembre 2019, le Commissaire-Enquêteur a rendu son rapport et a conclu favorablement à la déclaration d'utilité publique.

Ce rapport d'enquête publique a ensuite été transmis à Madame le Préfet de l'Ardèche qui a pris le 11 février 2020 un arrêté de déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la commune d'Annonay, pour une Opération de Restauration Immobilière. Conformément à l'article L. 313-4-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération a pour objet d'arrêter pour chaque immeuble à restaurer le programme des travaux et le délai.

Le dossier d'enquête prévoit les délais de réalisation suivants :

Parcelle cadastrale	Nom de voie	Délai d'exécution des travaux

2020

AN 7	38 rue Melchior de Vogué / 11 rue Saint Michel	18 mois
AL 74	1 place du Champ de Mars / 1 montée de la Côte	18 mois
AN 30	20 rue Saint Michel / 9 rue Malleva	15 mois
AN 313 / AN 314	1 et 3 rue des Boucheries	15 mois
AN 283	17 rue Franki Kramer	18 mois

VU l'article 313-4-2 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal d'Annonay du 11 juin 2019 approuvant le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du deuxième programme de travaux de l'Opération de Restauration Immobilière portant sur 5 immeubles et autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2020-02-11-005 du 11 février 2020 déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière à Annonay,

VU le dossier de DUP ci-annexé,

VU l'avis favorable de la commission cadre de vie, développement durable et attractivité du 7 juillet 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les travaux objets de l'arrêté de déclaration d'utilité publique pris le 11 février 2020 par le Préfet de l'Ardèche portant sur 5 immeubles sus visés, tels que décrits dans le dossier de DUP joint en annexe,

APPROUVE le délai des travaux à réaliser inscrits dans le dossier de DUP joint en annexe pour chaque immeuble à restaurer tel que décrit dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20
Affiché le : 23/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Le Ma

Simon PLENET

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

23 JUIL. 2020